

Organisme certificateur : AFNOR Certification :
 11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex - Tél. 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
 Correspondant : Benjamin CHEVILLON - Tél. 01 41 62 62 49 - Fax : 01 49 17 90 61
Secrétariat Technique : CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION
 17 rue Letellier, 75726 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 45 37 77 77 - Fax : 01 45 37 77 97
 Correspondant : Jean-Pierre MARQUES - Tél. 01 45 37 77 78

ADMISSION DE L'USINE A LA MARQUE NF
NF - BRIQUES DE TERRE CUITE
 DECISION du 01/06/2010
 RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE
 n° 20 . 17 du 05/02/2020

La Société : BOUYER LEROUX

L'ETABLIERE
 49280 LA SEGUINIÈRE

usine de : MABLY

est autorisé à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 771-1+A1 : 2015 sur les produits suivants, dans les conditions fixées par le Référentiel de Certification de la marque NF 046 :

Référentiel de Certification annexe 1 (§1.2.3)	Référence commerciale	Conductivité thermique certifiée λ_c en W/m.K	Rapport F_M	Résistance thermique ⁽¹⁾ de la brique certifiée R_u (m ² .K/W)	Date d'effet
Cas	Marque "BIOBRIC"				
3	BGV 3+ 560x200x274	0,47	1,02	1,11	11/02/2014
3	BGV PV 560x200x274	0,47	1,03	0,82	11/02/2014

Montage

Produit	Montage du mur	Résistance thermique ⁽¹⁾ calculée du mur (m ² .K/W)	Date d'effet
BGV 3+ 560x200x274	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale (collage épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K), joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13983-1 plan du 30/08/2010.	1,07	11/02/2014
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale non remplie, joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13983-1 plan du 30/08/2010.	1,07	
BGV PV 560x200x274	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale (collage épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K), joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13982-1 plan du 20/06/2005.	0,80	11/02/2014
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale non remplie, joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13982-1 plan du 20/06/2005.	0,80	

(1) Cette valeur est validée sur la base d'un calcul associant le modèle de brique certifié.

Les schémas de profil des produits et des gabarits (quand ils existent) sont disponibles auprès du secrétariat technique de la marque NF ou dans la documentation du fabricant. Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et le cas échéant, les essais réalisés en laboratoire extérieur. Le droit d'usage est accordé pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF 046.

Organisme certificateur : AFNOR Certification :
 11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex - Tél. 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
 Correspondant : Benjamin CHEVILLON - Tél. 01 41 62 62 49 - Fax : 01 49 17 90 61
Secrétariat Technique : CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION
 17 rue Letellier, 75726 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 45 37 77 77 - Fax : 01 45 37 77 97
 Correspondant : Jean-Pierre MARQUES - Tél. 01 45 37 77 78

ADMISSION DE L'USINE A LA MARQUE NF
NF - BRIQUES DE TERRE CUITE
 DECISION du 01/06/2010
 RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE
 n° 20 . 17 du 05/02/2020

La Société : BOUYER LEROUX

L'ETABLIERE
 49280 LA SEGUINIÈRE

usine de : MABLY

est autorisé à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 771-1+A1 : 2015 sur les produits suivants, dans les conditions fixées par le Référentiel de Certification de la marque NF 046 :

Référentiel de Certification annexe I (§1.2.3)	Référence commerciale	Conductivité thermique certifiée λ_c en W/m.K	Rapport F_M	Résistance thermique ⁽¹⁾ de la brique certifiée R_{U_i} (m ² .K/W)	Date d'effet
Cas	Marque "BIO'BRIC"				
3	BVG 4G 560x200x274	0,47	1,02	1,45	10/02/2015
3	BGV RT 1.2 560x200x274	0,47	1,02	1,20	10/02/2015

Montage

Produit	Montage du mur	Résistance thermique ⁽¹⁾ calculée du mur (m ² .K/W)	Date d'effet
BVG 4G 560x200x274	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale (collage épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K), joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13986-1 plan du 24/03/2009.	1,40	10/02/2015
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale non remplie, joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13986-1 plan du 24/03/2009.	1,40	
BGV RT 1.2 560x200x274	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale (collage épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K), joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13011-2 plan du 06/06/2013.	1,20	10/02/2015
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale non remplie, joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13011-2 plan du 03/06/2013.	1,20	

(1) Cette valeur est validée sur la base d'un calcul associant le modèle de brique certifié.

Les schémas de profil des produits et des gabarits (quand ils existent) sont disponibles auprès du secrétariat technique de la marque NF ou dans la documentation du fabricant. Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et le cas échéant, les essais réalisés en laboratoire extérieur. Le droit d'usage est accordé pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF 046.

Organisme certificateur : AFNOR Certification :
 11, rue Francis de Pressensé - 93571 SAINT-DENIS LA PLAINE Cedex - Tél. 01 41 62 80 00 - Fax : 01 49 17 90 00
 Correspondant : Benjamin CHEVILLON - Tél. 01 41 62 62 49 - Fax : 01 49 17 90 61
Secrétariat Technique : CENTRE TECHNIQUE DE MATERIAUX NATURELS DE CONSTRUCTION
 17 rue Letellier, 75726 PARIS Cedex 15 - Tél. : 01 45 37 77 77 - Fax : 01 45 37 77 97
 Correspondant : Jean-Pierre MARQUES - Tél. 01 45 37 77 78

ADMISSION DE L'USINE A LA MARQUE NF
NF - BRIQUES DE TERRE CUITE
 DECISION du 01/06/2010
 RECONDUCTION DU DROIT D'USAGE
 n° 20 . 17 du 05/02/2020

La Société : BOUYER LEROUX

L'ETABLIERE
 49280 LA SEGUINIERE

usine de : MABLY

est autorisé à apposer la marque NF de conformité à la norme NF EN 771-1+A1 : 2015 sur les produits suivants, dans les conditions fixées par le Référentiel de Certification de la marque NF 046 :

Référentiel de Certification annexe 1 (§1.2.3)	Référence commerciale	Conductivité thermique certifiée λ_c en W/m.K	Rapport F_M	Résistance thermique ⁽¹⁾ de la brique certifiée R_u (m ² .K/W)	Date d'effet
Cas	Marque "BIO'BRIC"				
3	Mono'Mur 37,5 275x375x219	0,47	1,02	3,12	10/02/2015
1	URBANBRIC 560x200x274	0,52	1,02	1,14	26/12/2017

Montage

Produit	Montage du mur	Résistance thermique ⁽¹⁾ calculée du mur (m ² .K/W)	Date d'effet
Mono'Mur 37,5 275x375x219	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale (collage épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K), joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13991-1 plan du 02/02/2006.	3,06	10/02/2015
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale non remplie, joint mince de mortier colle horizontal (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13991-1 plan du 02/02/2006.	3,09	
URBANBRIC 560x200x274	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale (collage épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K), joint horizontal continu (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13987-1 plan du 30/07/10.	1,14	26/12/2017
	R mur avec enduit (extérieur : épaisseur 15 mm, $\lambda = 1.30$ W/m.K, Intérieur : sans), gorge verticale non remplie, joint horizontal continu (épaisseur 1 mm, $\lambda = 0.71$ W/m.K). Rapport du calcul thermique n° PO13987-1 plan du 30/07/2010.	1,14	

(1) Cette valeur est validée sur la base d'un calcul associant le modèle de brique certifié.

Les schémas de profil des produits et des gabarits (quand ils existent) sont disponibles auprès du secrétariat technique de la marque NF ou dans la documentation du fabricant. Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle est prononcée au vu des résultats des contrôles internes à l'entreprise, ceux-ci ayant été confirmés par les essais réalisés lors des visites effectuées par l'organisme d'inspection et le cas échéant, les essais réalisés en laboratoire extérieur. Le droit d'usage est accordé pour une durée de 24 mois à compter de la présente décision, sous réserve des contrôles effectués par AFNOR Certification qui peut prendre toute sanction conformément aux Règles générales de la marque NF et du Référentiel de Certification NF 046.